

**Fiche signalétique**

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 01.06.2015**Indicateur universel****SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise****Nom du produit:** Indicateur universel**Fabricant / fournisseur Numéro d'article:** S25363B**Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation:** Laboratoire**Détails du fabricant:**

AquaPhoenix Scientific  
860 Gitts Run Road,  
Hanover, PA 17331  
(717) 632-1291

**Détails du fournisseur:**

Fisher Science Education  
6771 Silver Crest Road, Nazareth, PA 18064  
800 955-1177

**Numéro de téléphone de secours:**

Numéro de téléphone d'urgence : 800-255-3924

**SECTION 2: Identification des dangers****Classification de la substance ou du mélange:****Inflammable**

Solides inflammables, catégorie 2

Liquide inflammable. 2.

**Mot signal:** Danger**Mentions additionnelles de danger:**

Vapeur et liquide hautement inflammables.

**Déclaration de mise en garde:**

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.

Garder hors de la portée des enfants.

Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Garder à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

Conserver le conteneur bien fermé.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser de l'équipement électrique, de l'équipement de ventilation et des systèmes d'éclairage antidéflagrants.

Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.

Prendre des précautions pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.

EN CAS DE CONTACT CUTANÉ (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. rincer la peau avec de l'eau/prendre une douche.

En cas d'incendie : Utilisation pour extinction.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir au frais.

Éliminer les contenus récipients adéquatement.

**Autre classification non SGH:**

**Fiche signalétique**

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 01.06.2015**Indicateur universel**

Aucun(e)

**SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients****Ingrédients:**

<b>Ingrédients:</b>		
CAS 64-17-5	Éthanol	47.34 %
CAS 34722-90-2	Bleu de bromothymol, Sel de sodium	0.05 %
CAS 7732-18-5	Eau désionisée	52.45 %
CAS 547-58-0	Méthyle orange	0.02 %
CAS 845-10-3	Rouge de méthyle, Sel de sodium	0.015 %
CAS 518-51-4	Phénolphthaléine, Sel disodique	0.035 %
Pourcentages par poids		

**SECTION 4: Mesures de premiers soins****Description des mesures de premier secours****Après l'inhalation :**

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin.

**Après contact avec la peau :**

Laver la zone avec du savon et de l'eau. Rincer la peau exposée doucement avec de l'eau pendant au moins 15 à 20 minutes. Consultez un médecin si l'irritation persiste ou en cas d'inquiétude.

**Après contact avec les yeux :**

Protéger l'œil non exposé. Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage. Rincer à l'eau les yeux exposés pendant au moins 15 à 20 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

**Après ingestion :**

Rincer abondamment la bouche. Ne PAS faire vomir. Diluer avec de l'eau ou du lait en buvant après le rinçage. Consulter immédiatement un médecin.

**Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:**

Irritation. Nausée. Mal de tête. Des difficultés respiratoires.

**Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:**

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes.

**SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu****Agent d'extinction****Agents d'extinction appropriés:**

Utiliser de l'eau, une substance chimique sèche, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse résistante à l'alcool. Les contenants peuvent être refroidis à l'aide d'un jet d'eau.

**Agents d'extinction non appropriés:** Aucun(e)**Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:**

Dangers d'explosion modérés. Risque d'incendie dangereux lors d'une exposition à la chaleur, aux étincelles et

**Fiche signalétique**

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 01.06.2015**Indicateur universel**

aux flammes.

**Conseil pour pompiers:****Équipement de protection:**

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Voir Section 8.

**Informations supplémentaires (précautions):**

Assurer une ventilation adéquate. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

**SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels****Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:**

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus. Assurer une ventilation adéquate.

**Précautions environnementales:**

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau. L'éthanol a une faible toxicité aiguë et chronique pour la vie aquatique.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Voir Section 8. Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Éliminer toute source d'allumage. Maîtriser le déversement. Absorber avec des matériaux inertes et recueillir dans un pour déchets chimiques pour l'élimination. Aérer la zone où est survenu le déversement. Utiliser un équipement qui ne provoque pas d'étincelles. Éliminer les contenants vides comme produits non utilisés. Voir Section 13.

**Référence à d'autres sections:** Aucun(e)**SECTION 7: Manutention et entreposage****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Les contenants vides peuvent être dangereux en raison de la présence éventuelle de résidus. Voir Section 8.

**Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:**

Entreposer dans un endroit frais. Store in a secure flammable storage area away from sources of ignition. Assurer la ventilation des réservoirs. Éviter l'entreposage près de la chaleur extrême, des sources d'allumage ou des flammes ouvertes. Maintenir le contenant bien fermé. Entreposer avec des risques similaires. Protéger contre le gel et les dommages matériels.

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle****Paramètres de contrôle:**64-17-5, Alcool éthylique, Denatured , ACGIH VLS : 1880 mg/m<sup>3</sup>.  
64-17-5, Alcool éthylique, Denatured , OSHA LEP : 1900 mg/m<sup>3</sup>.**Contrôles techniques appropriés:**

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Veiller à ce que les systèmes de traitement des poussières (conduites d'évacuation, capteurs de poussières, récipients et matériel de traitement) soient conçus de manière à empêcher la pénétration de poussières dans la zone de travail.

**Fiche signalétique**

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 01.06.2015**Indicateur universel**

<b>Protection respiratoire:</b>	Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de hautes concentrations. En cas de dépassement des limites d'exposition, un respirateur à masque complet avec une cartouche anti-vapeurs organiques peut être porté.
<b>Protection de la peau:</b>	Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation.
<b>Protection oculaire:</b>	Lunettes de protection à écrans latéraux ou des lunettes de protection.
<b>Mesures générales d'hygiène:</b>	Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Faire un nettoyage de routine afin d'empêcher la production de poussière. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

<b>Apparence (état physique, couleur):</b>	Liquide clair, vert	<b>Limite d'explosion inférieure:</b> <b>Limite d'explosion supérieure:</b>	3,3 18,0
<b>Odeur :</b>	Alcool	<b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	48 mm Hg
<b>Seuil d'odeur:</b>	Non déterminé	<b>Densité de la vapeur:</b>	1,5
<b>Valeur pH:</b>	Non déterminé	<b>Densité relative:</b>	0,93
<b>Point de fusion / congélation:</b>	Non déterminé	<b>Solubilités:</b>	Solubilité infinie.
<b>Point d'ébullition / plage d'ébullition:</b>	80°C	<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé
<b>Point d'éclair (creuset fermé):</b>	15,5 °C	<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé
<b>Taux d'évaporation:</b>	3,6	<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé
<b>Inflammabilité (solide, gazeux):</b>	Non déterminé	<b>Viscosité:</b>	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
<b>Densité à 20°C:</b>	Non déterminé		

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****Réactivité:** Aucun(e)**Stabilité chimique:**

Stable sous des conditions normales.

**Possibilité de réactions dangereuses:**

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

**Conditions à éviter:**

Chaleur excessive. Matériaux incompatibles. Sources d'allumage.

**Matériaux incompatibles:**

Combustibles forts, chaleur, étincelles, flammes nues, platine, sodium, pentafluorure de brome, dioxyde de potassium, bromure d'acétylène, chlorure d'acétylène.

**Produits de décomposition dangereux:**Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Vapeurs âcres et irritantes.

**Fiche signalétique**

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 01.06.2015**Indicateur universel****SECTION 11: Informations toxicologiques****Toxicité aiguë:****Dermique:**

DL50 15800 mg/kg (lapin).

**Toxicité chronique:** Aucune information additionnelle.**Corrosion/irritation de la peau:** Aucune information additionnelle.**Dommages/irritations oculaires sévères:** Aucune information additionnelle.**Sensibilisation respiratoire ou de la peau:** Aucune information additionnelle.**Cancérogénicité:** Aucune information additionnelle.**Mutagénicité cellulaire germinale:** Aucune information additionnelle.**Toxicité reproductrice:** Aucune information additionnelle.**STOT exposition simple et répétée:** Aucune information additionnelle.**Informations toxicologiques supplémentaires:**

Aucune information additionnelle.

**SECTION 12: Informations écologiques****Écotoxicité**

Toxicité aquatique, L'éthanol a une faible toxicité aiguë et chronique pour la vie aquatique.

**Persistance et dégradabilité:** Aucune information additionnelle.**Potentiel bioaccumulatif:** Aucune information additionnelle.**Mobilité dans le sol:**

La solution aqueuse est mobile dans le sol.

**Autres effets indésirables:** Aucune information additionnelle.**SECTION 13: Précautions pour l'élimination****Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:**

Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementations applicables (US 40CFR262.11). Absorb with suitable absorbent material such as sand or earth and containerize for disposal. Aérer la zone affectée par le déversement ou la fuite. Un agent d'extinction d'incendie doit être disponible en cas d'incendie. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique est classé comme déchet dangereux. Il est de la responsabilité des producteurs de déchets chimiques de consulter les règlements sur les déchets dangereux locaux, régionaux et nationaux. Assurer une classification complète et exacte.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****US DOT (Département des transports américain)****N° UN:**

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

UN1170

**Exception quantité limitée:**

Aucun(e)

**Fiche signalétique**

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** : 01.06.2015**Indicateur universel****En vrac:****Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)**Nom d'expédition approprié:** Éthanol.**Classe de risques:** Aucun(e)**Groupe d'emballage:** II.**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune information additionnelle.**Commentaires:**

Aucun(e)

**Non-vrac:****Quantité à déclarer (s'il y a lieu):** Aucun(e)**Nom d'expédition approprié:** Éthanol.**Classe de risques:** Aucun(e)**Groupe d'emballage:** II.**Polluant maritime (s'il y a lieu):** Aucune information additionnelle.**Commentaires:**

Aucun(e)

**SECTION 15: Informations réglementaires****États-Unis (É.-U.)****Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

Aigu,Chronique,Incendie

**Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**RCRA (Code de déchets dangereux):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :**

Tous les ingrédients sont listés.

**CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Proposition 65 (Californie):****Produits chimiques connus pour causer des cancers:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:**

64-17-5 Éthanol.

**Canada****Liste intérieure de substances (DSL) :**

Tous les ingrédients sont listés.

**SECTION 16: Informations supplémentaires**

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions

**Fiche signalétique**

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

**Date de préparation initiale :** 01.06.2015**Indicateur universel**

requis pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

**NFPA:** 2-0-0**HMIS:** 2-0-0**SGH texte complet des énoncés:** Aucun(e)**Abréviations et acronymes:**

- IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
- PNEC. Concentrations estimées sans effet (REACH).
- CFR Code des règlements fédéraux (É.-U.)
- SARA Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
- RCRA. Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
- TSCA. Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
- NPRI Inventaire national des rejets de polluants (Canada).
- DOT US Department of Transportation.
- IATA Association internationale du transport aérien.
- GHS Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.
- ACGIH Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
- CAS Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
- NFPA National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).
- HMIS Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).
- WHMIS Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).
- DNEL Dérivé, niveau sans effet (REACH).